

**COMMUNE DE
GAËL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de
Convocation
Le 10.09.2026

L'an deux mil vingt-six
le quinze septembre à dix-neuf heures trente
Le **Conseil Municipal**, légalement convoqué,
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 10.09.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, Mme LE GOUËVEC Sylvie, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, Mme LUCAS Maëva, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme TAQUET Virginie (pouvoir à M. BLOT Olivier), M. JERÔME Charly.

Etait absente : Mme RISSEL Alexia.

Présents : 16
Votants : 16

Monsieur BOUAISSIER Christophe a été élu secrétaire.

Objet : 2026091505- Vente délaissé de chemin « Le Limplet »

Suite à l'enquête publique des délaissés communaux de janvier 2025 et à l'intervention du géomètre SELARL Nicolas Associés, nous avons reçu le document d'arpentage qui permet la vente du délaissé de chemin au lieu-dit « Le Limplet ».

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, sauf M. HUET Valentin qui ne prend pas part au vote car étant concerné par ce dossier :

- Autorise la commune à vendre le délaissé cadastré section D n°942 d'une contenance de 9a49ca au GAEC du Limplet au prix de 0.35€/m².
- Valide la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du chemin concerné ;
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision
- Charge M. Le Maire de transmettre cette décision à Me Arnaud BRUN, Notaire à Saint-Méen-Le-Grand, chargé d'établir l'acte de vente ;
- Précise que les recettes sont inscrites au budget primitif 2026.

**Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,**